

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 25 février 2014.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-cinquième jour du mois de février de l'an deux mille quatorze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix,
		Nicole Boilard,
	les conseillers	Claude Gagnon,
		Rosaire Simoneau,
		Steve Rouleau,
		Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-02-86

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Deux (2) personnes assistent à la séance. Aucune question n'est posée.

2014-02-87

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE monsieur Louis Normand quittera ses fonctions de directeur général le 7 mars prochain;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a procédé, au cours des derniers mois, à un concours pour combler le poste de «directeur général»;

ATTENDU QU'après sélection, la Ville de Sainte-Marie désire nommer monsieur Jacques Boutin pour lui succéder;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Ville de Sainte-Marie et monsieur Jacques Boutin relativement à ses conditions de travail;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie nomme *monsieur Jacques Boutin* à titre de directeur général, et ce, à compter du 9 mars 2014.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la signature de l'entente intervenue avec *monsieur Jacques Boutin* relativement à ses conditions de travail.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

QU'à compter 9 mars 2014, monsieur Boutin agira également à titre de coordonnateur aux mesures d'urgences municipales.

QUE jusqu'à l'entrée en fonction du futur trésorier et directeur du Service des finances, monsieur Boutin cumulera les fonctions de trésorier et de directeur général.

QUE pendant cette période et jusqu'au transfert définitif des dossiers au nouveau trésorier, un montant forfaitaire hebdomadaire équivalant à 20% du salaire 2014 du trésorier lui sera alloué pour le cumul de ces fonctions.

Certificat de crédits du trésorier numéro 37.

Adopté à l'unanimité.

2014-02-88

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN

ATTENDU QUE la Ville doit procéder au recrutement d'un nouveau trésorier suite à la nomination de monsieur Jacques Boutin à titre de directeur général;

ATTENDU QUE le *Carrefour du capital humain* a soumis une offre de services à la Ville pour l'assister dans cette démarche de recrutement et de sélection;

ATTENDU QUE la Ville doit nommer les membres du comité de sélection pour ce recrutement;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde un mandat au *Carrefour du capital humain* pour l'assister dans la démarche de recrutement et de sélection du nouveau trésorier et directeur du Service des finances, et ce, conformément à leur offre de services du 17 février 2014.

QUE les honoraires professionnels de 7 000,00 \$, ainsi que les frais afférents à ce mandat (hébergement, repas, transport, production documentaire ou autres ainsi que les frais d'administration représentant 4% des honoraires) et les taxes soient financés à même les activités financières de l'année en cours. Ces honoraires ne couvrent pas le temps de déplacement facturable au taux horaire de 60,00 \$, le coût des annonces, des tests ou enquêtes et de la rédaction du contrat.

Certificat de crédits du trésorier numéro 38.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Une (1) personne pose une question et émet des commentaires.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 18 h 35.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.

